

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 8 novembre 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 755, rue de la
Sablière à Bois-des-Fillion, lot 2 783 525

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 octobre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 9 juillet 2009, 2 pages
2. Autorisation du 9 juillet 2009, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5)

Direction régionale des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : elena.ciocoiu@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Sainte-Thérèse, le 9 juillet 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Les Matrices d'Extrusion Colam inc.
755, de la Sablière
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T2

N/Réf. : 7610-15-01-02546-10
400605292

Objet : Exploitation d'un atelier d'usinage et installation d'un four de
nituration

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 juin 2009, reçue le 12 juin 2009 et complétée le 30 juin 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier d'usinage et installation d'un four de nituration sur le lot 2 783 525, cadastre du Québec, ville de Bois-des-Filion, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 10 juin 2009 et signé par Jean-François Côté, président, Les Matrices d'Extrusion Colam inc., 11 pages et 10 annexes ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmise par télécopieur le 30 juin 2009 et signée par Jean-François Côté, président, Les Matrices d'Extrusion Colam inc., 1 page.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02546-10
400605292

Le 9 juillet 2009

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YD

Par : Brigitte Bérubé
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 9 juillet 2009

AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 48)

Les Matrices d'Extrusion Colam inc.
755, de la Sablière
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T2

N/Réf. : 7610-15-01-02546-11
400612360

Objet : Installation d'un dispositif de traitement thermique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 10 juin 2009, reçue le 12 juin 2009 et complétée le 30 juin 2009, j'autorise, conformément à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement thermique pour l'élimination de l'ammoniac sur le lot 2 783 525, cadastre du Québec, ville de Bois-des-Filion, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif de traitement thermique, daté du 10 juin 2009 et signé par Jean-François Côté, président, Les Matrices d'Extrusion Colam inc., 4 pages et 1 annexe;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmise par télécopieur le 30 juin 2009 et signée par Jean-François Côté, président, Les Matrices d'Extrusion Colam inc., 1 page.

AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 48)

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-02546-11
400612360

Le 9 juillet 2009

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YD

Par : Brigitte Bérubé
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides